

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 29 février 2000 à 22 h 37, à l'auditorium de l'école Mgr.-A.-M.-Parent, 3875, Grande-Allée à Saint-Hubert.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Francine Chabot, Lucie Désilets, Fernande LeBlanc-Sénéchal

Messieurs : Michel Chamberland, Normand Héroux, Serge Mainville

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

**Commissaires
représentant
les parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau

- du secondaire : Madame Sylvie Picard

**Sont également
présents :**

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général

Monsieur Rolland Descheneaux, secrétaire général

Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint

Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaires

Absence

Madame Gladys Quintal

Ouverture de la
séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est précisément 22 h 37.

Respect de la procé-
dure de convocation
L.I.P. a. 163, 165

À la demande de la présidente, madame Fernande LeBlanc-Sénéchal, le secrétaire général confirme que la procédure de convocation prescrite par la loi a été respectée.

26-CE-1999-2000
Adoption de l'ordre
du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chamberland que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée unanimement.

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2000.
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Secrétariat général
7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes
8. Affaires des Services complémentaires
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires
11. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
12. Affaires du Service des ressources matérielles:
 - 12.1 PCP483/100 - Aménagement d'un stationnement au Centre d'éducation des adultes Le Moyne-D'Iberville - Adjudication du contrat
 - 12.2 PCP483/090 - Aménagement de l'administration au Centre d'éducation des adultes Le Moyne-D'Iberville - Adjudication du contrat

- 12.3 PCP001/109 - École Adrien-Gamache et PCP038/115 - École Lionel-Groulx - Réfection des toitures - Adjudication du contrat
- 12.4 PCP010/110 - École Curé-Lequin et PCP014/097 - École de Normandie - Réfection des toitures - Adjudication du contrat
13. Affaires du Service du développement institutionnel
14. Affaires du Service des technologies de l'information
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
17. Questions orales du public
18. Parole aux commissaires
19. Parole aux commissaires représentant les parents
20. Clôture ou ajournement de la séance

27-CE-1999-2000
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2000

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Chabot que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2000 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée unanimement.

28-CE-1999-2000
PCP483/100-
Aménagement d'un stationnement au Centre d'éducation des adultes Le Moyne-D'Iberville -
Adjudication du contrat

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 169-CC-1999, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait le « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 1999-2002 »;

CONSIDÉRANT que dix-huit (18) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que dix (10) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « Veillette Normand, Experts-Conseils »;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Mainville :

QUE le contrat pour le projet PCP483/100 - Aménagement d'un stationnement au Centre d'éducation des adultes Le Moyne-D'Iberville soit accordé à la firme « Entreprises C.R. Ménard inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 136 899,99 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 9 novembre 1999 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

29-CE-1999-2000
PCP483/090 -
Aménagement de l'administration au Centre d'éducation des adultes Le Moyne-D'Iberville -
Adjudication du contrat

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 169-CC-1999, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait le « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 1999-2002 »;

CONSIDÉRANT que cinq (5) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que cinq (5) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Architecture Labbé & Associés inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Chabot :

QUE le contrat pour le projet PCP483/090 - Aménagement de l'administration au Centre d'éducation des adultes Le Moyne-D'Iberville soit accordé à la firme

« Construction Pierre Bourdon inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 163 800 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 18 novembre 1999 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

30-CE-1999-2000
PCP001/109 -
École Adrien-
Gamache et
PCP038/115 - École
Lionel-Groulx -
Réfection des
toitures - Adjudica-
tion du contrat

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 56-CC-1999-2000, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait la liste des projets à caractère physique pour l'été 2000;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres a paru sur le service électronique d'appel d'offres canadien;

CONSIDÉRANT que quinze (15) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que quatorze (14) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Le Groupe des sept, atelier d'architecture »;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chamberland :

QUE le contrat pour les projets PCP001/109 de l'école Adrien-Gamache et PCP038/115 de l'école Lionel-Groulx, réfection des toitures, soit accordé à la firme « Poulin et Bureau inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 119 132 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 17 février 2000 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

31-CE-1999-2000
PCP010/110 -
École Curé-Lequin et
PCP014/097 - École
de Normandie -
Réfection des toitures-
Adjudication du
contrat

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 56-CC-1999-2000, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait la liste des projets à caractère physique pour l'été 2000;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres a paru sur le service électronique d'appel d'offres canadien;

CONSIDÉRANT que douze (12) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que six (6) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Le Groupe Leclerc »;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Désilets :

QUE le contrat pour les projets PCP010/110 de l'école Curé-Lequin et PCP014/097 de l'école de Normandie, réfection des toitures, soit accordé à la firme « Entreprises Cloutier & Gagnon Itée », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 178 778,76 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 17 février 2000 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à

intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

32-CE-1999-2000

Clôture de la
séance

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Désilets que la séance soit close.

Adoptée unanimement.

Il est précisément 23 h 13 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P., a. 170

Présidente

Secrétaire général
